

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 12/11/2008

Réception par le Prefet : 12/11/2008

Publication : 14/11/2008



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2008-12-6-4

Séance du vendredi 7 novembre 2008

C051 PAIEMENT DES AGRICULTEURS DANS LE CADRE DE L'OPERATION « JACHERES FLEURIES » 2008

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide :

- ❖ d'accorder une subvention globale de 8 667 €, à répartir aux 56 agriculteurs selon la liste jointe au rapport, dans le cadre de l'opération « jachères fleuries 2008 » ; les crédits nécessaires sont imputés au 65/6574 F738 et 65/65737 F738.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions